



# Assemblée Générale Elective du 27 février 2021

## PROCES VERBAL

Le 27 février 2021, l'Assemblée Générale Elective du Comité Rhône et Métropole de Lyon Echecs a été convoquée à ...15<sup>h</sup>00... en vue de procéder au renouvellement du Comité Directeur, conformément aux articles 22.211 et 22.212 des statuts du CRMLE.

Afin de respecter le couvre-feu en vigueur de 18h00, et en accord avec la CSOE, il a été convenu que l'Assemblée générale Elective serait ouverte dès la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui précédait.

La séance a été ouverte à 16<sup>h</sup>15... par Mr Georges Bellet, Président sortant.

Après une rapide présentation, chaque candidat a bénéficié de trois minutes pour présenter son projet et son équipe. Le tirage au sort a désigné Mr .....DEMAILLE..... comme étant le premier à s'exprimer.

A l'issue de ce moment de présentation Mme Isabelle LEFEVRE, Présidente du CSOE, après avoir constaté publiquement que l'urne ne contenait aucun bulletin, ni enveloppe l'a refermée ; puis le bureau de vote a été ouvert à 16<sup>h</sup>37.

Les opérations de vote achevées, le scrutin a été déclaré clos à 16<sup>h</sup>42...

L'urne a alors été ouverte et les enveloppes comptabilisées et réparties sur la table de dépouillement, triées en fonction du nombre de voix. Un scrutateur a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur : celui-ci l'a lu à haute voix et a vérifié la concordance entre le nombre de voix porté par le bulletin et le nombre de voix inscrit sur l'enveloppe ; puis ventilation des bulletins par liste.

Observations éventuelles : .....Aucune.....

Les éventuelles contestations examinées, la CSOE a arrêté et proclamé les résultats suivants :

Nombre de clubs inscrits : ...23... représentant ..66.. voix.

Nombre de clubs ayant émergé : ...21...représentant ..63.. voix.

Nombre de clubs votant : 21... représentant 63...voix.

Nombre de suffrages blancs ...0..... voix, et nuls 0... voix.

Nombre de suffrages exprimés : 63..

La liste de Mr G. Bellet totalise 39 voix pour 15 enveloppes.

La liste de Mr B. Demaille totalise 24 voix pour 11 enveloppes

Selon la répartition des sièges prévus  
selon les statuts du CRMLE, Sont  
élus au Comité Directeur :

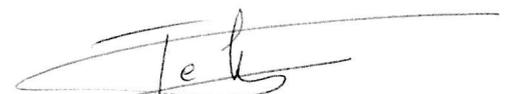
pour la liste

Georges	BELLET
Martine	PLATRET
Margaux	LEFEVRE
Claude	CROMBET
Thierry	PARIS
Didier	PASCAL
Bagrat	GINOSYAN

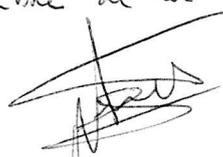
pour la liste

Bertrand	DEMAILLE
Christophe	MATHIEU

Présidente de la  
CSOE

  
I. LEFEVRE

Membre de la CSOE

  
Nipouram Jean-Amand.